

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
**MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 12 janvier 2021**, à 19h30, à huis-clos dans la salle de réunion de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à la réunion. L'enregistrement audio sera disponible d'ici 48 heures sur le site web de la municipalité.

**RÉUNION À HUIS CLOS**

**Résolution 21-01-001**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** que le décret a été prolongé par la suite et qu'il est toujours en vigueur à ce jour;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos, soit enregistrée et que l'enregistrement vocal soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 21-01-002**

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

**LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX (3) DU 7 DÉCEMBRE 2020**

**Résolution 21-01-003**

Il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter les procès-verbaux du 7 décembre 2020, soit le procès-verbal de l'assemblée de consultation, celui de la séance ordinaire et celui sur l'adoption du budget et du règlement de taxation.

**APPROBATION DES COMPTES**

**Résolution 21-01-004**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à

l'unanimité des membres du conseil d'approuver les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Comptes à approuver lors de la réunion	52 640,90\$
Comptes déjà payés dans le mois	60 322,75\$
<b>TOTAL</b>	<b>112 963,65\$</b>

#### **CORRESPONDANCE**

Il n'y a pas de correspondance.

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS PAR LA COMMISSION D'URBANISME EN 2020**

Le directeur général fait le dépôt du rapport de tous les permis émis pour l'année 2020 :

#### **DÉPÔT DU 4<sup>E</sup> RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL POUR 2020**

Le directeur général fait le dépôt du quatrième rapport financier trimestriel de 2020.

#### **AJOUT D'UN CELLULAIRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS**

##### **Résolution 21-01-005**

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ajouter un téléphone cellulaire auprès de Solutia, à être mis à la disposition de Jean-Philippe Lessard, du service des travaux publics.

#### **SITUATION COVID-19**

Le directeur général informe les membres du conseil que, dû à la pandémie et afin de se conformer aux directives gouvernementales, les mesures suivantes ont été appliquées à compter du 17 décembre 2020 :

- L'accès à l'hôtel de ville est réservé au personnel autorisé seulement, au moins jusqu'au 8 février prochain ;
- Les employés suivants sont en télétravail : Maxime Larouche et Amélie Pageau ;
- Les employés suivants sont sur place : Linda Simard, Denis Chouinard, Gilles Boudreault et Martin Gagné.
- Des directives ont été données aux employés des travaux publics afin de respecter les règles de distanciation et d'utiliser, autant que faire se peut, un véhicule par employé.
- En dépit du fait que l'hôtel de ville n'est pas accessible aux citoyens, 2 services y sont encore dispensés, en conformité avec les directives gouvernementales : la bibliothèque et le Centre lettres vivantes.
- Des attestations de déplacement en période de couvre-feu ont été émises pour les employés des travaux publics, les pompiers volontaires et les membres du conseil.

#### **ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LES SENTIERS PÉDESTRES**

##### **Résolution 21-01-006**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à

l'unanimité des membres du conseil de procéder à la réalisation de 3 cartes des sentiers autour du lac de l'Aqueduc. Ces cartes seront fabriquées par TrakMaps au prix de 680\$ plus les taxes applicables, tel que mentionné sur leur courriel du 27 novembre 2020.

## **APPUI AU PROJET DE PLANÉTIARIUM**

### **Résolution 21-01-007**

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer le projet de construction et d'installation d'un planétarium présenté dans le cadre du « programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse » présenté par la Commission des loisirs de Larouche.

## **APPUI AU PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE VOIE FERRÉE**

### **Résolution 21-01-008**

**ATTENDU QUE** Développement Économique 02, suite au sommet économique régional et au rapport du Groupe de travail Transport, a mis en place le Comité de Maximisation Transport, Cmax – Transport, afin d'optimiser le réseau régional de transport en tant qu'actif stratégique pour maximiser les retombées de l'exploitation des ressources naturelles ainsi que les activités reliées au Plan Nord et à la Stratégie maritime suivant une stratégie régionale de développement du réseau de transport, dont le transport ferroviaire;

**ATTENDU QUE** Cmax – Transport a réalisé divers scénarios afin d'optimiser le réseau ferroviaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean ;

**ATTENDU QUE** Cmax – Transport a réalisé une conception préliminaire de tracés qui résulte de la participation et de la consultation d'intervenants de la municipalité et d'autorité locale ; la carte des zones faisant l'objet d'optimisation ferroviaire étant présentée en annexe à la présente entente ;

**ATTENDU QUE** Cmax – Transport et les intervenants ont privilégiés certaines variantes et désirent réaliser des travaux d'ingénierie préliminaire afin de produire un tracé final ;

**ATTENDU QUE** Cmax – Transport ou ses représentants auront à investiguer d'avantage sur le terrain privilégié et devront consulter diverses autorités puis prendre des arrangements avec les propriétaires fonciers ;

**ATTENDU QUE** Cmax – Transport ou ses représentants par la suite reviendront auprès de la municipalité afin de présenter le tracé final pour fin d'approbation préalable à la mise en œuvre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le conseil de la municipalité de Larouche est en accord avec la conception préliminaire réalisée mais demande à Cmax – Transport d'envisager le tracé suggéré sur la carte ci-jointe ;

Le conseil autorise Cmax – Transport (ses représentants ou la régie intermunicipale à être formé) à faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires fonciers, du Canadien National ou toutes autres autorités afin de donner suite à cette entente et produire le tracé final à être accepté.

ANALYSER toutes les alternatives, y compris celle d'une nouvelle voie d'accès située plus à l'Est ;  
La copie en annexe fait partie intégrante de la résolution.

#### **ARTICLE 2**

Le maire et le directeur général sont autorisés à négocier et signer ladite entente.

## **VENTE D'UN TERRAIN À MADAME DIANNE SIMARD**

### **Résolution 21-01-009**

**ATTENDU QUE** par sa résolution 20-08-172, la municipalité définissait les modalités de vente du

terrain 6 370 709 ;

**ATTENDU QUE** ladite résolution définissait le prix de vente du terrain à 25 000\$ à la condition expresse que cette vente se fasse au plus tard le 31 décembre 2020 ;

**ATTENDU QUE** divers facteurs ont fait qu'il a été impossible de conclure la transaction avant le 31 décembre 2020 ;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de modifier la résolution 20-08-172, adoptée le 24 août 2020, en changeant la date limite du 31 décembre 2020 pour la date limite du 31 mai 2021.

### **PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES – CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE JONQUIÈRE** **Résolution 20-01-010**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement compte faire de l'éducation une de ses priorités et établir la maternelle 4 ans partout dans la province;

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'école Du Versant à Larouche, le nombre de locaux disponibles est égal au nombre de groupes réguliers;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de locaux disponibles pour les spécialités ni pour la maternelle 4 ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la population de Larouche augmente régulièrement depuis plus de quinze ans et qu'on prévoit que la progression se poursuive;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Thivierge, et il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil de demander au Centre de services scolaire De La Jonquière de prévoir l'ajout de 4 locaux à l'école Du Versant dans son plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour la période 2021-2024.

### **CHANGEMENT D'UNE VALVE AU SYSTÈME DE GICLEURS – 1 206,94\$** **Résolution 20-01-011**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Fernand Harvey, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire remplacer par Tuyauterie NRJ inc., la valve principale du système de gicleurs, au montant de 1 206,94\$ plus les taxes applicables, tel que décrit sur leur soumission # 84, datée du 24 novembre 2020.

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAROCHE**

Monsieur Denis Lalonde donne avis qu'il présentera pour adoption, à une séance subséquente du conseil de cette municipalité, un projet de règlement intitulé « Règlement concernant les animaux sur le territoire de la municipalité de Larouche », dont copie a été déposée devant le conseil.

**REMBOURSEMENT POUR LE BRIS D'UN PONCEAU AU CLUB DE MOTONEIGISTES LAC-SAINTE-JEAN – 1 075,02\$**  
**Résolution 21-01-012**

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de payer au Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean la somme de 537,51\$, représentant 50% des coûts de remplacement de 2 ponceaux, tel que mentionné sur la facture 502 de Martin Gaudreault Excavation.

**REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR PORTABLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**Résolution 21-01-013**

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter un nouvel ordinateur Lenovo Thinkpad T490 pour les besoins du directeur général, chez itech informatique, au montant de 1 424,94\$ plus les taxes applicables, tel que mentionné sur leur soumission 00194 datée du 16 décembre 2020. Le montant de transfert des données par itech sera en sus.

**FIN DE LA RÉUNION**

À 20h14, madame Danie Ouellet propose la levée de l'assemblée.

Réjean Bédard  
Maire

Martin Gagné  
Directeur général et secrétaire-trésorier